



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
- DES SPORTS DU CHAMEAU

1

## **CODE DE CONDUITE POUR LES MEMBRES DE LA FFSC**

APPROUVES PAR L'AGO DU 3 AVRIL 2025.

L'objectif de ce Code de Conduite est de définir les attentes communes pour tous les participants impliqués dans les sports camélidés, régis par la Fédération Française des Sports du Chameau (FF-SC). Ces principes servent de base pour promouvoir un environnement positif, encourager un bon esprit sportif et maintenir une culture de respect au sein de la communauté des sports camélidés. En tant que représentants de cette communauté, ce Code de Conduite s'applique en tout temps aux personnes suivantes : Membres du Bureau Exécutif, Officiels, Bénévoles (y compris tous les membres des comités, conseils et groupes de travail), Salariés de la FF-SC, Fédérations Membres, Participants, Jockeys (et leur personnel de soutien), Propriétaires et Entraîneurs de Chameaux, Organisateurs et Responsables de Courses, Officiels Agréés, Entraîneurs, Chefs d'Équipe, et toute autre personne nommée ou autorisée à agir au nom de l'organisation.

Engagement des Membres de la Communauté FF-SC :

1. Respect des règles : Respecter le Code d'Éthique, le Code de Conduite, la Constitution et les règlements de la FF-SC, ainsi que les règlements et instructions des organisateurs d'événements.
2. Comportement exemplaire : Agir en tant qu'ambassadeur du sport et adopter un comportement qui ne porte pas atteinte à l'image de la FF-SC ou des sports camélidés en France.
3. Refus de cadeaux ou de pots-de-vin : Refuser tout cadeau ou somme d'argent susceptible d'être perçu comme un pot-de-vin, à l'exception des souvenirs officiels émis par le siège de la

FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DU CHAMEAU (FFSC) / 7 GRANDE RUE 02250 MARCY  
SOUS MARLE/ [president@ffcamels.com](mailto:president@ffcamels.com)



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
- DES SPORTS DU CHAMEAU

2

FFC. Les cadeaux de valeur modeste offerts en accord avec les coutumes locales par les comités d'organisation ou la FF-SC doivent être d'une valeur symbolique.

4. Respect du fair-play : Se conformer aux règles du fair-play et de la manipulation des règles de compétition, telles qu'adoptées par la FFSC et, lorsque cela est applicable, par le Code d'Éthique du Comité International Olympique (CIO).

5. Interdiction d'alcool et de drogues: S'abstenir de consommer de l'alcool ou des drogues psychoactives durant les périodes d'événements, ainsi que de fumer sur ou autour de la piste de course.

6. Priorité au bien-être des animaux : Placer le bien-être, la santé et la sécurité des chameaux et de tous les participants au-dessus d'autres considérations, y compris le développement des performances. Toute préoccupation concernant le bien-être des animaux doit être signalée immédiatement aux autorités compétentes.

7. Traitement équitable : Assurer un traitement juste de tous les participants et des chameaux, en maintenant l'intégrité de la FFSC à tout moment.

8. Comportement inclusif et anti-discrimination: Adopter un comportement inclusif et se conformer à la politique anti-discrimination de la FFSC, en luttant contre toute forme de discrimination, y compris le racisme et le sexisme, à tous les niveaux du sport.

9. Respect et professionnalisme : Promouvoir les sports camelidés et traiter tous les officiels, jockeys, entraîneurs, propriétaires, personnel de soutien, participants, médias et invités de manière juste, respectueuse, professionnelle et sensible, sans comportement discriminatoire.



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
- DES SPORTS DU CHAMEAU

3

10. Non-collusion : Ne pas conspirer ni collaborer avec d'autres parties d'une manière qui viole leur rôle et leurs devoirs en tant que membre de la communauté des sports camelidés de la FFSC.

En choisissant de participer à toute activité ou événement de la FFSC, chaque participant s'engage à respecter ce Code de Conduite et tous les règlements associés. Cet engagement garantit que toutes les personnes impliquées dans les activités de la FF-SC respectent les valeurs de fair-play, de respect et d'intégrité.

#### Application du Code de Conduite

Une violation de ce Code de Conduite peut entraîner des mesures disciplinaires, comprenant, mais sans s'y limiter : avertissements, formations obligatoires, pénalités ou suspension. Toutes les violations doivent être signalées directement à l'Unité d'Intégrité de la FFSC. Les rapports anonymes ne seront pas acceptés. Chaque rapport sera examiné de manière impartiale, et une décision exécutive sera prise pour déterminer si le problème peut être résolu de manière informelle ou si des actions disciplinaires formelles sont nécessaires.

#### Politique de Non-Rétorsion

La rétorsion contre toute personne qui signale de bonne foi une violation de ce Code de Conduite est strictement interdite. Les personnes qui signalent des violations, ainsi que les témoins ou victimes impliqués, sont protégés contre la rétorsion en vertu de ce Code. Tout acte de rétorsion sera traité comme une violation et entraînera des mesures disciplinaires.

#### Égalité pour Tous les Participants



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
- DES SPORTS DU CHAMEAU

4

La FFSC s'engage à favoriser un environnement inclusif et équitable dans les courses de chameaux. La Fédération met en œuvre des politiques qui interdisent toute forme de discrimination ou de harcèlement.

La FFSC ne soutient ni ne met en œuvre des règles qui discriminent en fonction de la race, du sexe, des opinions politiques, des affiliations religieuses ou de toute autre caractéristique qui pourrait limiter de manière injuste les opportunités d'un individu. La Fédération veille à ce qu'aucun individu ne soit privé d'opportunités de développement, de formation ou de compétition en raison de ses origines, et que tous soient traités avec dignité et respect, quelles que soient leurs circonstances personnelles.

#### Prévention des Abus envers les Chameaux

La FFSC interdit strictement toute forme d'abus ou de mauvais traitement des chameaux durant les événements ou à tout autre moment. L'abus comprend des actions causant ou susceptibles de causer des douleurs ou des souffrances inutiles aux chameaux, notamment mais sans s'y limiter :

- Battre ou fouetter excessivement un chameau ;
- Utiliser des dispositifs de choc électrique sur un chameau ;
- Percer la bouche d'un chameau avec un objet ;
- Faire concourir un chameau épuisé, boiteux ou blessé ;
- Utiliser un équipement provoquant une douleur excessive pour tromper ou punir un chameau ;
- Sensibiliser ou désensibiliser de manière anormale une partie du chameau ;
- Ne pas fournir une nourriture, de l'eau ou de l'exercice adéquats.

#### Politique de Tolérance Zéro contre le Harcèlement

FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DU CHAMEAU (FFSC) / 7 GRANDE RUE 02250 MARCY  
SOUS MARLE/ [president@ffcamels.com](mailto:president@ffcamels.com)



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
- DES SPORTS DU CHAMEAU

5

La FFSC applique une politique stricte contre le harcèlement, sous toutes ses formes : physique, psychologique, verbal, sexuel ou émotionnel, envers tout participant, officiel ou membre du personnel impliqué dans les sports camelidés.

#### Éducation et Formation

La FFSC reconnaît l'importance d'une éducation et d'une formation continues pour toutes les personnes impliquées dans les courses de chameaux afin de garantir que tous les membres comprennent et respectent les principes énoncés dans ce Code de Conduite.

La FFSC mettra à disposition des programmes éducatifs, des ateliers et des ressources pour aider les participants, officiels et autres parties prenantes à rester informés des règles, des normes éthiques et des meilleures pratiques dans les sports camelidés.

A Marcy Sous Marle , France Le 4 avril 2025 .

Le secrétaire

Fabien Hasni

Le Président

Olivier Philipponneau